

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 22 Octobre 2020

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 53

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents excusés : 1

1 - Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer pour chaque opération de recensement annuelle, la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 6 € par formulaire "feuille logement" rempli,
- 150 € pour la tournée de reconnaissance,
- 40 € par demi-journée de formation (soit 80 € pour les 2 demi-journées),
- indemnités kilométriques pour le remboursement des frais réels de déplacement (sur barème administratif).

2 - CAO groupement de commande SMIB travaux passerelle de Raz Gué - Modification

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres :

- Benoît BRIAND et Lydia HAÏDRA comme membres titulaire de la commission spéciale,
- Jacques BIGEARD et Michel BRUNEAU comme membres suppléants.

3 - Décision Modificative n° 3 budget Général

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 3 au budget général 2020 ci-dessous :

Décision Modificative n° 3 Budget Général						
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Section de Fonctionnement	Dépenses		67	678		143 221,00
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		002	002		143 220,39
			77	7788		0,61
		TOTAL DES RECETTES				
Section d' Investissement	Dépenses	10	10	1068		536 160,00
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		001	001		536 159,59
			16	165		0,41
		TOTAL DES RECETTES				

4 - Transfert des résultats 2019 des Budgets assainissement collectif et SPANC à Mauges Communauté

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres le transfert des résultats des budgets Assainissement Collectif et SPANC comme présenté ci-dessous :

	Assainissement collectif 285	SPANC 289
Fonctionnement dépenses	818 464,92	10 762,88
Fonctionnement recettes	911 491,10	10 430,50
Résultat de fonctionnement 2019	18 485,03	-332,38
Report résultat 2018	129 189,39	-4 121,65
Résultat de fonctionnement cumulé 2019	147 674,42	-4 454,03
Investissement dépenses	378 747,35	0
Investissement recettes	533 343,17	0
Résultat d'investissement 2019	154 595,82	0
Report résultat 2018	381 563,77	0
Résultat d'investissement cumulé 2019	536 159,59	0

5 - Mise en place de la prime COVID

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'instaurer une prime exceptionnelle COVID-19 d'un montant maximal de 660 € pour les agents particulièrement mobilisés durant la période du 14 mars 2020 au 11 mai 2020 selon le tableau ci-après :

Service concerné / poste concerné	Rôle dans le Plan de Continuité d'Activité	Sujétions particulières / Charges
Service technique (Agents d'entretien)	Mise en œuvre des opérations d'entretien et de nettoyage dans le cadre du protocole sanitaire	Contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux accueillant les enfants des personnels prioritaires
Service social (Agents de portage)	Mise en œuvre des conditions de portage des repas dans le cadre du protocole sanitaire.	Précautions sanitaires supplémentaires en raison du contact essentiellement avec des personnes dit à risque
Service Enfance Jeunesse (Animateurs / <u>ATSEM</u>)	Mise en œuvre des conditions d'accueil des enfants des personnels prioritaires.	Contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités d'organisation afin que les enfants de personnels puissent continuer à exercer leurs fonctions et que les enfants soient accueillis dans des bonnes conditions.

6 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs avec la création d'un poste de Chargé(e) de mission « Economie de proximité et commerce » à hauteur de 17,5/35ème partagé avec la commune d'Orée d'Anjou à compter du 01/02/2021.

7 - Désignation de représentants à Solidarités

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Serge Piou, titulaire, et Lydia Haidra, suppléante, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Solidarités.

8 - Désignation de représentants au comité de programmation LEADER

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Christophe Dougé en tant que titulaire pour représenter la commune au sein du comité de programmation LEADER et Benoît Briand en tant que suppléant.

9 - Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement du conseil municipal, mais aussi certaines modalités de fonctionnement interne dont les processus d'information des élus sur certains contrats, leur accès aux dossiers et les droits de l'opposition.

10 - Acquisition parcelles AB 356 et AB 607 pour création liaison douce à Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles 83 AB 356 (190 m²) et 83 AB 607 (274 m²) situées à Chaudron en Mauges d'une surface globale de 464 m² pour un montant de 5€/m², soit 2 230 € net vendeur, avec frais de notaire à la charge de la commune.

11 - Opposition au transfert de la compétence PLU à Mauges Communauté

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de s'opposer au transfert de la compétence « plan local de l'urbanisme » à Mauges Communauté.

12 - Validation programme lotissement La Fontaine 2 à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le programme ayant valeur d'avant-projet relatif aux travaux de La Fontaine 2 à St-Pierre-Montlimart, consistant en la création de 16 lots dont 4 pour des logements locatifs sociaux et arrête le coût des travaux à 205 000 € HT et un montant total d'opération estimé à 350 000 € HT.

13 - Convention Enedis à Saint Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure une convention de servitude avec Enedis sur la parcelle Les Terres Tendres et les Hauts Chênes (La Girouardière / parcelles B 1688 et B 1691), à St Quentin en Mauges à titre gratuit pour la pose d'une canalisation souterraine.

14 - Convention Enedis au Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure une convention de servitude avec Enedis sur la parcelle C 0224, lieu-dit Le Petit Coteau de la Pie (Moulinard) au Fief-Sauvin à titre gratuit dans le cadre de la suppression d'une ligne aérienne.

15 - SIEML - Convention d'habilitation des agents communaux pour intervention sur éclairage public

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure une convention d'habilitation avec le SIEML et d'habiliter ainsi 3 agents logistiques (au titre de l'événementiel) et 3 agents des espaces publics (au titre du suivi de l'éclairage public), à compter du 01/11/2020.

16 - SIEML - Entretien annuel de l'éclairage public

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de verser un fonds de concours à hauteur de 75 % soit 19 092,93 € TTC au profit du SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020 sur le réseau d'éclairage public.

17 - SIEML - Travaux de dépannage de l'éclairage public

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de verser un fonds de concours à hauteur de 75 % soit 4 419,73 € TTC au profit du SIEML pour des travaux de réparation d'éclairage public effectués entre octobre 2019 et septembre 2020.

18 - SIEML - Extension de réseau 715 bis Les Gastines au Puiset Doré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de participer au financement de travaux de raccordement au réseau électrique d'une maison individuelle à hauteur de 1 027 € ; celle-ci se trouvant dans un zonage du PLU dans lequel la collectivité a l'obligation de prendre en charge les extensions de réseau.

19 - Extension de réseau à la salle de La Crémaillère à Chaudron en Mauges - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de verser un fonds de concours à hauteur de 75 % soit 2 476,08 € net de taxe au profit du SIEML pour l'ajout d'un point lumineux avec détecteur de présence à la salle de La Crémaillère à Chaudron en Mauges.

20 - Modification plan de financement du schéma directeur des modes actifs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres la modification du plan de financement au titre du programme LEADER pour l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant en Euros TTC	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Etude et élaboration du schéma directeur des modes actifs	43 513,20 €	Subvention LEADER	34 810,56 €
		Autofinancement de Montrevault sur Evre	8 702,64 €
TOTAL	43 513,20 €	TOTAL	43 513,20 €

21 - Subvention LEADER - Chargé de mission économie et commerce proximité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le dépôt du dossier de financement au titre du LEADER et le plan de financement pour l'embauche d'un(e) chargé(e) de mission Economie et commerce de proximité en mutualisation avec la commune d'Orée d'Anjou.

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	Montant en Euros TTC	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Coût total salarial	45 193,73€	<u>Union européenne : LEADER</u>	41 578,22€
Frais de structure	6 779,05€	Autofinancement	10 394,56€
TOTAL HT	51 972,78 €	TOTAL	51 972,78€

22 - Solde subvention 2020 à l'école de musique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2020 une subvention complémentaire de 1 553,05 € à l'école de musique du Val d'Èvre comme prévu dans la convention annuelle.

23 - Signature de la Convention Territoriale Globale CAF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider les termes de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

24 - Transport de personnes pour les services de Montrevault-sur-Èvre - Attribution des marchés de services

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de services relatifs aux transports de personnes pour les services de Montrevault-sur-Èvre de la manière suivante :

- Pour le lot n° 1 - Transports à l'intérieur du territoire de Montrevault-sur-Evre - navettes ALSH à l'entreprise CORDIER
- Pour le lot n° 2 - Transports à l'intérieur et l'extérieur du territoire de Montrevault-sur-Evre - sorties diverses à l'entreprise CORDIER
- Pour le lot n°3 - Transports liés aux activités scolaires à l'entreprise CORDIER

25 - Projet Turmelière Ligue de l'enseignement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider les termes de la convention à conclure avec l'Association la Turmelière dans le cadre du projet « Animer l'équilibre alimentaire de qualité et de proximité » dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

26 - Convention avec la Mission Locale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la convention de partenariat ainsi que la convention mobilité avec la Mission Locale du Choletais ayant fait l'objet d'une actualisation en cohérence avec la nouvelle gouvernance et le fonctionnement du relais.

Séance levée à 22 h 20

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 26 novembre 2020 à 20 heures